

# CGV SAAS + DPA

## AtelierOS

---

AtelierOS\_CGV\_SaaS\_Abonnement\_DPA\_v1.4

Version : v1.4 | Juin 2025

Fermentierra Laurent Cornu | CH-550.1.247.738-3 | Champagne (VD), Suisse

*Ce document constitue un cadre juridique de référence pour une phase pilote. Il est recommandé de le faire relire par un juriste ou un avocat si l'activité prend de l'ampleur ou si des enjeux significatifs se présentent.*

AtelierOS est une solution logicielle exploitée par Fermentierra Laurent Cornu, raison individuelle suisse inscrite sous le numéro CH-550.1.247.738-3.

## A — CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

---

### Article 1 — Objet et acceptation

Les présentes CGU régissent l'accès et l'utilisation de la plateforme AtelierOS (ci-après « la Plateforme »), éditée par Fermentierra Laurent Cornu (ci-après « l'Éditeur »). L'accès à la Plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU, des CGV, de la Politique de confidentialité et du DPA.

### Article 2 — Définitions

- « Éditeur » : Fermentierra Laurent Cornu, exploitant la marque AtelierOS.
- « Client » : toute personne morale ayant souscrit un abonnement.
- « Utilisateur » : toute personne physique autorisée par le Client à accéder à la Plateforme.
- « Données Client » : l'ensemble des informations saisies ou générées par le Client sur la Plateforme.

### Article 3 — Accès au Service

L'accès est réservé aux personnes morales (entreprises, associations, entités professionnelles). Le Client est seul responsable de la gestion des accès et de la confidentialité des identifiants.

### Article 4 — Usage autorisé et restrictions

La Plateforme est concédée à titre d'outil d'assistance. Sont notamment interdits : décompilation, rétro-ingénierie, sous-location, revente, utilisation à des fins concurrentes.

### Article 5 — Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de l'exactitude, de la légalité et de la pertinence des données qu'il saisit.

**⚠ POINT CRITIQUE** — *AtelierOS est un outil d'aide à la gestion. L'utilisateur reste seul responsable de la vérification, de la validation et de l'utilisation des données saisies ou générées dans l'application, notamment en matière de production, de traçabilité, de qualité, de conformité réglementaire et de sécurité alimentaire.*

### Article 6 — Propriété intellectuelle

La Plateforme, son code source, ses interfaces et algorithmes sont la propriété exclusive de Fermentierra Laurent Cornu, protégés par la LDA (RS 231.1). L'abonnement confère un droit d'usage non exclusif, non transférable, limité aux besoins internes du Client.

## B — CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### Article 7 — Description du Service

AtelierOS est une application SaaS B2B verticale dédiée à la gestion opérationnelle des entreprises de production et transformation artisanale. Elle comprend : gestion de recettes, planification de production, gestion des lots, suivi des stocks et matières premières, traçabilité documentaire, génération de fiches de production, calcul des coûts et marges, génération de documents PDF.

**⚠ POINT CRITIQUE** — *Le Service constitue exclusivement un outil d'assistance à la gestion. Il ne constitue pas un système de traçabilité certifié au sens du Règlement (CE) n° 178/2002 ou de toute autre norme sanitaire applicable.*

### Article 8 — Souscription

Le contrat est formé dès validation de la souscription en ligne par le représentant légal du Client, accompagnée du paiement du premier mois. La souscription implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des documents contractuels.

### Article 9 — Abonnement et tarification

L'accès au Service est conditionné à un abonnement mensuel. Le tarif en vigueur est publié sur atelieros.tech. L'Éditeur peut modifier ses tarifs avec un préavis de 30 jours. Le Client refusant la modification peut résilier sans frais avant l'entrée en vigueur.

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), en euros (EUR) ou en dollars américains (USD) selon la devise sélectionnée à la souscription. La devise est fixée à la souscription.

### Article 10 — Paiement

Le paiement est mensuel et à l'avance, via [PROCESSEUR DE PAIEMENT]. Les factures sont émises électroniquement.

**⚠ POINT CRITIQUE** — *L'Éditeur ne collecte ni ne stocke aucune donnée bancaire. Les paiements par carte bancaire sont effectués électroniquement. Le traitement est délégué à Stripe, prestataire de paiement sécurisé agréé, qui assure la confidentialité et la sécurité des transactions.*

### Article 11 — Défaut de paiement et suspension

En cas de non-paiement à l'échéance, l'Éditeur adresse une mise en demeure par email. Faute de régularisation dans les 10 jours, il peut suspendre l'accès, appliquer des intérêts de 5% l'an (CO art. 104) et résilier le contrat.

### Article 12 — Résiliation

L'abonnement est à durée indéterminée, renouvelé tacitement chaque mois, résiliable avec 30 jours de préavis. Aucun remboursement prorata n'est accordé. À la résiliation, le Client dispose de 30 jours pour exporter ses données.

### Article 13 — Disponibilité et SLA

Disponibilité cible : 99% sur base mensuelle, hors maintenances planifiées et force majeure. En cas d'indisponibilité non planifiée dépassant 4 heures consécutives, le Client peut prétendre à un avoir plafonné à un mois d'abonnement. Cet avoir est l'unique compensation.

### Article 14 — Clauses agroalimentaire

**⚠ POINT CRITIQUE** — *AtelierOS n'est pas un logiciel certifié au titre d'aucune norme de sécurité alimentaire (ISO 22000, IFS, BRC, FSSC 22000, etc.). Le Client reste seul responsable de son plan HACCP, de ses autocontrôles et de la conformité de ses produits aux réglementations sanitaires.*

AtelierOS peut servir de support documentaire lors d'un contrôle officiel. L'organe de contrôle demeure seul juge de la valeur probante des documents produits. AtelierOS ne se substitue pas aux documents officiels légalement exigibles.

### **Article 15 — Non-dérogation réglementaire**

L'Éditeur se réserve le droit de refuser toute demande visant à : (i) modifier rétroactivement des données ayant acquis un caractère définitif ; (ii) supprimer des enregistrements requis par un cahier des charges de contrôle ; (iii) produire des documents contradictoires avec les données enregistrées ; (iv) désactiver des mécanismes d'immutabilité ou d'audit trail. Un tel refus ne constitue pas un manquement contractuel.

## C — LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

---

### Article 16 — Plafond et exclusions

**LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE L'ÉDITEUR, TOUTES CAUSES CONFONDUES, EST STRICTEMENT LIMITÉE AU MONTANT DES SOMMES VERSÉES PAR LE CLIENT SUR LES 12 MOIS PRÉCÉDANT LE FAIT GÉNÉRATEUR.**

Sont exclus : perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de données, coûts de rappel produit, pénalités contractuelles du Client envers ses propres clients, tout dommage indirect.

⚠ **POINT CRITIQUE** — *Aucune garantie de conformité HACCP. Aucune responsabilité en cas de rappel produit, problème sanitaire ou erreur de production.*

### Article 17 — Force majeure

La responsabilité de l'Éditeur est exonérée en cas de force majeure (CO art. 119) : catastrophes naturelles, pannes Internet, attaques informatiques sur l'infrastructure de tiers, défaillances de sous-traitants non imputables à l'Éditeur.

## D — DATA PROCESSING AGREEMENT (DPA)

### Article 18 — Objet

Le présent DPA définit les conditions dans lesquelles Fermentierra Laurent Cornu (Sous-traitant) traite les Données à caractère personnel pour le compte du Client (Responsable du traitement), dans le cadre de la fourniture d'AtelierOS.

### Article 19 — Catégories de données traitées

- Données d'identification professionnelle des Utilisateurs
- Données opérationnelles : recettes, lots, matières premières, stocks, traçabilité
- Données financières internes : coûts, marges (non transmises à des tiers)
- Documents PDF générés

⚠ **POINT CRITIQUE** — *Les données traitées peuvent inclure des informations susceptibles d'être utilisées lors de contrôles sanitaires officiels. Le Client est seul responsable de leur exactitude et de leur conservation légale.*

### Article 20 — Obligations de l'Éditeur (Sous-traitant)

- Traiter les données uniquement pour les fins définies par le Client
- Garantir la confidentialité par mesures techniques et organisationnelles appropriées
- Ne pas transférer à des tiers sans autorisation, sauf sous-traitants autorisés
- Notifier toute violation de données dans les 72 heures
- Assister le Client dans l'exercice des droits des personnes concernées
- Supprimer ou restituer les données à la résiliation

### Article 21 — Sous-traitants autorisés

- Vercel Inc. (USA) — infrastructure — CCT CE 2021/914
- Neon Inc. (USA/UE) — base de données, AWS Frankfurt — CCT CE 2021/914
- Stripe (Ireland) — paiements
- Infomaniak SA (Suisse) — traitement IA des données AtelierOS — hébergement en Suisse, aucun transfert hors Suisse/UE, aucune donnée utilisée pour entraîner des modèles. Protections des données selon la législation Suisse.

| Notification avec 30 jours de préavis en cas de changement de sous-traitant.

### Article 22 — Sécurité et architecture

- Chiffrement TLS 1.2+ en transit, chiffrement au repos
- Isolation logique multi-tenant (séparation des données par client)
- Contrôle d'accès par rôles (RBAC), journalisation des accès
- Sauvegardes automatiques quotidiennes, rétention 7 jours minimum

⚠ **POINT CRITIQUE** — *L'architecture multi-tenant implique une isolation logique (non physique). Le Client accepte cette architecture.*

### Article 23 — Sort des données à la résiliation

30 jours pour exporter les données. Passé ce délai, suppression dans les 60 jours selon des procédures sécurisées. Sauvegardes et logs supprimés dans les 90 jours.

### Article 24 — Traitement IA des données AtelierOS

AtelierOS intègre des fonctionnalités de tri et d'analyse assistés par intelligence artificielle. Ces traitements sont réalisés exclusivement via l'infrastructure d'Infomaniak SA, hébergée en Suisse.

- Prestataire IA : Infomaniak SA, chemin de Blandonnet 7, 1214 Vernier (Genève), Suisse

- Hébergement : 100% Suisse — aucun transfert de données hors de Suisse ni de l'Union européenne
- Données traitées : données opérationnelles du Client (recettes, lots, stocks) soumises aux traitements de tri et d'analyse IA
- Finalité : assistance au tri, à la classification et à l'analyse des données de production uniquement
- Conservation : les données ne sont pas conservées par Infomaniak SA au-delà du traitement en cours

Le recours à Infomaniak SA garantit que l'ensemble du traitement IA d'AtelierOS reste soumis au droit suisse (LPD) et à la juridiction suisse. Aucune clause de transfert international n'est nécessaire.

**⚠ POINT CRITIQUE** — *Le traitement IA est un outil d'assistance. Les résultats produits (tri, classification, suggestions) doivent être vérifiés et validés par le Client avant toute utilisation opérationnelle, notamment en matière de traçabilité, de conformité réglementaire ou de sécurité alimentaire. L'Éditeur exclut toute responsabilité pour les décisions prises sur la base des résultats du traitement IA.*